

**DOSSIER DE CANDIDATURE  
CLASSE DE PREPARATION AUX CONCOURS D'ENTREE  
DANS LES INSTITUTS DE FORMATION AUX SOINS INFIRMIERS**

Photo d'identité

**IDENTITE**

NOM

PRENOM (S)

Dans l'ordre de l'état civil

SEXE  M : masculin  Né(e) le     
 F : féminin

Portable :

Commune de naissance et département

Nationalité

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Dossier reçu le

Entretien le :

**SCOLARITE ANTERIEURE**

ANNEE	Classe	Série, Option	Etablissement
2015-2016			
2014-2015			
2013-2014			

**RESPONSABLE LEGAL 1**

NOM :

PRENOM (S) :

Père  Mère  Tuteur

Adresse

Code Postal

Commune

Téléphone domicile	Téléphone Travail	Téléphone portable
--------------------	-------------------	--------------------

Courriel :
------------

PROFESSION DU RESPONSABLE :

## **MOTIVATIONS DU CANDIDAT**

**A rédiger sur papier libre**

**Signature du (de la) candidat(e) :**

**Signature de la personne responsable  
(pour les candidats mineurs)**

***Appréciation du Chef d'Etablissement d'origine sur l'aptitude de l'élève à suivre cette formation***

### **Avis obligatoire**

Avis très favorable

Avis Favorable

Sans opposition

Avis défavorable

Date :

Nom :

Cachet de l'établissement

Signature :



## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

**Le dossier, avec la totalité des pièces suivantes, devra parvenir au secrétariat du lycée pour le vendredi 29 avril 2016, dernier délai.**

- 1 enveloppe autocollante de format 23 x 32 cm (à votre adresse) affranchie jusqu'à 50 g
- 2 enveloppes autocollantes de format 11 x 22 cm (à votre adresse) affranchies jusqu'à 20 g
- 1 photo d'identité
- Copies des bulletins trimestriels de première et de terminale (y compris pour les étudiants)

**Les élèves en terminale en 2015-2016 doivent fournir les deux premiers bulletins trimestriels de l'année scolaire (ils fourniront, par envoi complémentaire, celui du 3ème trimestre, dès que le conseil de classe aura eu lieu).**

## INFORMATIONS GENERALES

- 1- Les candidats retenus par la Commission de sélection seront, si nécessaire, convoqués en mai pour un entretien qui déterminera leur inscription définitive (liste principale et liste supplémentaire).
- 2- L'inscription ne sera définitivement enregistrée qu'après confirmation du succès au baccalauréat. Tout échec doit également être signalé au secrétariat afin de pouvoir proposer la place à un autre candidat
- 3- Les élèves ne sont pas logés dans l'établissement, mais peuvent bénéficier du service de restauration du lycée aux même conditions que les lycéens pendant les jours d'ouverture.  
(Se renseigner auprès du service Intendance à la rentrée).